



académie d'aix-marseille

## Division des Examens et Concours

DIEC/13-613-1488 du 18/11/2013

### **CONCOURS GENERAL DES METIERS - SESSION 2014 - ORGANISATION ET INSCRIPTION DES CANDIDATS**

Référence : Arrêté ministériel du 06 janvier 1995 modifié

Destinataires : Mmes et MM. les Proviseurs de Lycées professionnels, Lycées dotés de SEP, et Directeurs de CFA publics et privés sous-contrat

Dossier suivi par : Mme CHIARAPPA - Tel 04 42 91 71 75 - Fax - 04 42 91 70 05

La note de service relative à l'organisation de la session 2014 du concours général des métiers a été publiée au BO n°39 du jeudi 24 octobre 2013.

#### **1) PRINCIPES GENERAUX :**

- 1.1** Le concours général des métiers a pour fonction de distinguer les meilleurs jeunes préparant le baccalauréat professionnel, qui suivent assidûment les enseignements en classe de **terminale** des établissements publics ou privés sous contrat de type lycée professionnel (LP ou SEP) ou centre de formation d'apprentis (apprentis et titulaires de contrats de qualifications).
- 1.2** Le concours est ouvert pour la session 2014 dans les 18 spécialités qui figurent sur la fiche récapitulative jointe en annexe.
- 1.3** Le concours comporte :
  - ♦ Une première partie, dans l'académie, qui se déroulera : le **mardi 18 mars 2014** pour les spécialités « commercialisation et services en restauration » et « cuisine », sous forme écrite et pratique. Le **mercredi 19 mars 2014** pour les autres spécialités, sous forme écrite.
  - ♦ Une seconde partie, dans l'établissement et l'académie d'accueil désignés par l'académie pilote. D'une durée de 4 à 30 heures, réservée aux seuls candidats sélectionnés par le jury national, elle se déroulera sous forme d'épreuve pratique organisée au plan national, à titre d'épreuve finale du concours, **entre le lundi 12 mai et le vendredi 30 mai 2014.**

#### **2) CONDITIONS D'INSCRIPTION :**

- Seuls les chefs d'établissements et les directeurs de CFA proposent les candidats, après avis des enseignants.
- Seuls les meilleurs jeunes, qui présentent les meilleures chances de succès devront être présentés, ce qui implique de **restreindre la présentation à cinq élèves ou apprentis.**
- Les candidats **doivent impérativement** être scolarisés en classe de terminale menant au baccalauréat professionnel de la spécialité choisie pour le concours et être âgés de 25 ans au plus. Les candidats au concours général des métiers doivent également avoir fourni les pièces justificatives relatives au JAPD.

3) **MODALITES D'INSCRIPTION :**

**Les préinscriptions des établissements non encore inscrits et les inscriptions des candidats, se dérouleront, cette année, pendant la même période : du lundi 25 novembre 2013 au vendredi 20 décembre 2013 inclus (clôture impérative des inscriptions à minuit).**

**À compter du 25 novembre :**

- Une notice de procédure d'inscription des candidats en ligne sera mise à la disposition des établissements sur le site Éduscol :

**<http://eduscol.education.fr/cgweb>**

- Pour les établissements n'ayant encore jamais présenté de candidats, une préinscription est indispensable avant toute inscription des candidats. Le formulaire de préinscription sera disponible en téléchargement sur le site Éduscol. Il sera impérativement retourné depuis l'adresse électronique de l'établissement.

**<http://eduscol.education.fr/cgweb>**

Pour les problèmes techniques d'inscription, les établissements auront la possibilité de faire parvenir un message à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

**[dgesco.cgm@education.gouv.fr](mailto:dgesco.cgm@education.gouv.fr)**

**[isabelle.braun@education.gouv.fr](mailto:isabelle.braun@education.gouv.fr)**

**Les renseignements mentionnés sur la fiche de candidature devront être impérativement remplis par les chefs d'établissements ou directeurs de CFA concernés, avant validation et transmission au Rectorat.**

**Pour permettre le contrôle du registre des inscriptions, chaque chef d'établissement présentant des candidats devra remplir la fiche récapitulative jointe en annexe 1, et l'adressera au rectorat**

**DIEC 2.01 CGM (bureau 233) au plus tard le 10 janvier 2014, avec les confirmations d'inscription.**

- 4) Au vu du nombre et de la répartition des candidats au sein des différentes spécialités, des informations et instructions complémentaires seront communiquées par mes soins, d'une part aux établissements présentant des candidats et d'autre part aux établissements désignés comme centres d'épreuves écrites.

Je vous remercie de la diligente attention que vous ne manquerez pas d'apporter à ce dossier.

*Signataire : Patrick ARNAUD, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille*

# ANNEXE 1

<b>ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE</b> RECTORAT Division des Examens et Concours DIEC 2.01/CGM Dossier suivi par Mme CHIARAPPA Cathy ☎ 04 42 91 70 05	<b>CONCOURS GÉNÉRAL</b>  <b>DES MÉTIERS</b>  <b>SESSION 2014</b>	<b>FICHE RÉCAPITULATIVE</b> à expédier dûment renseignée au Rectorat - DIEC 2.01/CGM pour le 10/01/2014 <b>déla</b> i de rigueur
--	--	--

## FICHE RÉCAPITULATIVE PAR ÉTABLISSEMENT

Numéro d'ordre	Spécialités	Nombre de candidats présentés (cadre à renseigner par le Chef d'établissement)
<b>1</b>	Artisanat et métiers d'art <i>option arts de la pierre</i>	
<b>2</b>	Artisanat et métiers d'art <i>option ébéniste</i>	
<b>3</b>	Commerce	
<b>4</b>	Commercialisation et services en restauration (*)	
<b>5</b>	Cuisine (*)	
<b>6</b>	Électrotechnique énergie équipements communicants	
<b>7</b>	Fonderie	
<b>8</b>	Maintenance de véhicules automobiles <i>option voitures particulières</i>	
<b>9</b>	Maintenance des matériels - <i>option A: agricoles, B: travaux publics et manutention, C: parcs et jardins</i>	
<b>10</b>	Métiers de la mode - vêtements	
<b>11</b>	Ouvrages du bâtiment : aluminium, verre et matériaux de synthèse	
<b>12</b>	Plastiques et composites	
<b>13</b>	Technicien d'usinage	
<b>14</b>	Technicien en chaudronnerie industrielle	
<b>15</b>	Technicien menuisier agenceur	
<b>16</b>	Transport	
<b>17</b>	Travaux publics	
<b>18</b>	Vente (prospection - négociation - suivi de clientèle)	

(\*) Nouvelles spécialités - Arrêté du 6 janvier 1995 en cours de modification

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Cachet de l'Établissement

Signature du Chef d'Établissement :